



Commune de Léaz

Envoyé en préfecture le 11/07/2024

Reçu en préfecture le 11/07/2024

Publié le

ID : 001-210102091-20240708-2024\_29-DE



N° 29/2024

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du lundi 8 juillet 2024

Date la convocation du Conseil municipal : 4 juillet 2024

Nombre de conseillers municipaux : 11

Maire : Christine BLANC

Secrétaire élu : Pierre-Luc CHATAIGNON

**Présents :** Christine BLANC – Valérie LOUBET - Kévin FAVRE – Nicolas BUGNON - Pierre-Luc CHATAIGNON - Séverine VIRLOUVET - Christophe ETIENNE-AUGUSTIN

**Absents excusés :** Valérie MAYOR donne pouvoir à Christine BLANC - Emelyne ETIENNE donne pouvoir à Kévin FAVRE -

**Absents :** Loïc NORMANT - Johann BRESSON –

### **OBJET : AUTORISATION A ESTER EN JUSTICE – CONTENTIEUX DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF AFFAIRE M THIERRY BOUVIER CONTRE LA DECISION DE LA COMMUNE DE LEAZ**

Par lettre en date du 25 juin 2024, M. le Secrétaire greffier en chef du tribunal administratif de Lyon nous transmet la requête n°102655 du 21/06/2024 présentée par Maître RENOUARD, avocat, pour Monsieur Thierry BOUVIER

Contre :

La décision de la Commune de Léaz, représentée par son Maire en exercice, domiciliée en cette qualité 9 rue Saint-Amand, 01200 Léaz, datée du 18 avril 2024, reçue le 22 avril 2024, par laquelle la Commune rejette le recours gracieux du 15 mars 2024 sollicitant l'indemnisation des préjudices subis par le requérant du fait d'illégalités commises par la Commune.

**Il est donc proposé :**

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, à l'unanimité**

- **AUTORISE** Madame la maire à ester en justice auprès du tribunal administratif, dans la requête n° 102655 ;
- **DESIGNE** Maître COMBARET du cabinet BCV avocats au Barreau de Lyon pour défendre les intérêts de la commune dans cette instance.
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer tous les documents s'y rapportant

Ainsi délibéré, les jours, mois et an ci-dessus mentionnés.

Pierre-Luc CHATAIGNON  
Secrétaire de séance,

Christine BLANC  
Maire,

